



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Étude des pétitions n° 1800-20101021 et n° 1801-20101021 concernant les cours d'éducation à la sexualité

RAPPORT

DÉCEMBRE 2010



COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION



assnat.qc.ca

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Stéphanie Boutin, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cce@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN: 978-2-550-60626-0 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-60627-7 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, décembre 2010

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Le président

M. Marsan (Robert-Baldwin)

Le vice-président

M. Curzi (Borduas)

Les membres

M. Boucher (Johnson) en remplacement de M. Blanchet (Drummond)

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Lehouillier (Lévis)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M^{me} Richard (Marguerite-D'Youville), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation primaire et secondaire

M. Robert (Prévost)

M^{me} Roy (Lotbinière)

M^{me} St-Amand (Trois-Rivières)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Secrétaire de la Commission

M^{me} Stéphanie Boutin

Agente de recherche

M^{me} Michèle Rioux

Agente de secrétariat

M^{me} Madeleine Lévesque

INTRODUCTION

Le 29 novembre 2010, la Commission de la culture et de l'éducation a entendu les initiateurs de deux pétitions du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie relatives à l'instauration de cours d'éducation à la sexualité. À cette occasion, elle a également rencontré des experts des domaines de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.

AUDITIONS PUBLIQUES

D'abord, les trois intervenantes du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie ont rappelé aux parlementaires qu'il est important d'offrir une éducation sexuelle aux enfants et aux jeunes, compte tenu de l'évolution de leur sexualité (pornographie, violence sexuelle, etc.). À partir d'exemples concrets visant à sensibiliser les jeunes aux rapports égalitaires hommes/femmes, leurs expériences misent sur le développement du sens critique des jeunes à travers différentes activités de prévention et de sensibilisation. Ils sont ainsi en mesure d'adopter une approche saine et sécuritaire, mais aussi d'établir des relations amoureuses harmonieuses et respectueuses. Les intervenantes ont constaté qu'il n'y a plus de place pour de l'animation en milieu scolaire. En effet, la demande a décliné depuis que les cours de formation personnelle et sociale au secondaire ont été retirés de la grille horaire. Mais les questions des jeunes demeurent.

Puis, M^{me} Jocelyne Cyr, commissaire à la Commission scolaire de Montréal, et M^{me} Miruna Necula, étudiante, ont présenté une initiative de jeunes en vue de mieux connaître leurs besoins dans leur milieu en matière d'information et d'éducation à la sexualité dans un contexte multiculturel. Un espace sécuritaire pour le développement des jeunes demeure le résultat de cette étude.

Ensuite, D^{re} Édith Guilbert, médecin spécialiste à la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, a démontré l'importance de trouver les moyens de donner une éducation sexuelle aux jeunes. En prenant l'exemple des Pays-Bas, D^{re} Guilbert a insisté sur le fait que « l'éducation scolaire et l'éducation à la sexualité prennent leurs assises sur des déterminants communs : estime de soi, affirmation de soi, connaissance de soi, résistance à la pression d'autrui, développement de l'esprit critique, empathie, compétence à résoudre des problèmes, développement de compétences sociales ». Elle dit déplorer une certaine confusion quant aux stratégies à adopter sur le plan local pour offrir ce type d'éducation. De plus, elle soulève le malaise des intervenants en milieu scolaire à cet égard.

Enfin, les deux représentantes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont expliqué les actions qui sont déjà en vigueur en matière d'éducation sexuelle. Elles mentionnent qu'une consultation a été réalisée sur ce sujet auprès des intervenants du milieu scolaire et du milieu de la santé au cours de l'automne 2010 en vue d'élaborer un programme et des contenus à intégrer dans le curriculum d'études actuel. De plus, elles ont insisté sur l'importance de faire un rappel des responsabilités quant à l'offre de cours d'éducation à la sexualité à l'école.

DISCUSSION GÉNÉRALE

L'audition s'est poursuivie par une période d'échanges entre les initiateurs des pétitions, les experts invités et les membres de la Commission de la culture et de l'éducation. Des discussions, un consensus émerge sur le besoin et l'urgence d'agir en ce domaine. Les députés ont exprimé leur intérêt pour qu'un cours d'éducation à la sexualité soit offert aux enfants et aux jeunes dans les écoles, tout en misant sur la complémentarité essentielle entre le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux. Dans ce contexte, les députés ont demandé aux pétitionnaires et aux experts s'il y avait, selon eux, des pistes d'amélioration des contenus déjà enseignés dans le cadre du curriculum d'études actuel. L'élaboration d'un programme d'éducation à la sexualité et la formation des personnes pour les donner sont apparus comme des voies incontournables à explorer pour les parlementaires.

Parmi les constats faits par les membres de la Commission, le leadership du secteur de l'éducation dans ce domaine est apparu central, puisque que les cours ou les apprentissages sont proposés dans le cadre du programme de l'école québécoise, sans oublier la nécessité d'offrir des formes d'apprentissage variées, diversifiées et adaptées aux besoins des enfants et des jeunes selon leurs différentes phases de développement, du préscolaire au secondaire.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

ATTENDU QUE :

- Deux pétitions ont été déposées le 21 octobre 2010 à l'Assemblée nationale du Québec afin que des cours d'éducation à la sexualité soient offerts dans le cadre du programme de l'école québécoise;
- Les membres de la Commission de la culture et de l'éducation sont particulièrement sensibles à l'intérêt que représentent ces cours pour les enfants et les jeunes élèves;

La Commission de la culture et de l'éducation recommande au gouvernement, par la voie du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, qu'un programme obligatoire d'éducation à la sexualité soit élaboré et offert du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire et qu'il s'inscrive dans le curriculum d'études actuel, notamment au secondaire, dans le cours de sciences et technologie, le cours d'éthique et de culture religieuse et le cours d'éducation physique et à la santé.

La Commission recommande aussi au gouvernement de s'assurer d'une formation obligatoire adéquate pour les personnes qui offriront les cours d'éducation à la sexualité et que cette formation s'insère dans la formation des maîtres.

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

